

2020

ACCOMPAGNEMENT ET LABELLISATION DE PROJET

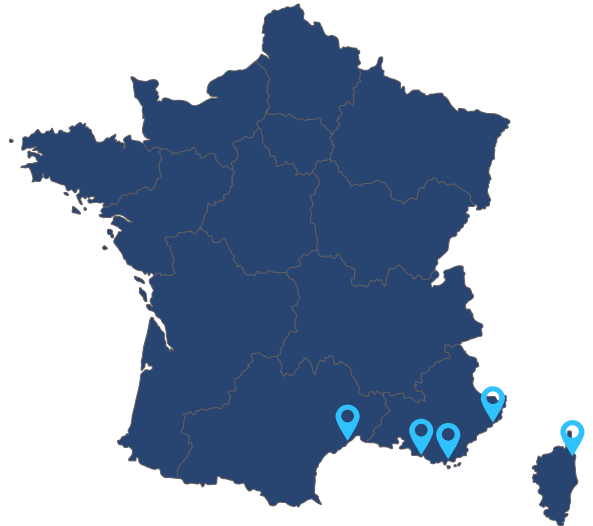
Développer durablement l'économie maritime et littorale

LE PÔLE MER MÉDITERRANÉE



Le Pôle Mer Méditerranée est le pôle de compétitivité à vocation mondiale dédié à l'économie maritime et littorale sur la façade méditerranéenne. Labellisé par l'État depuis 2005, il agit pour développer durablement l'économie bleue, en faisant émerger des projets innovants et en accompagnant le développement des entreprises.

Implanté en Région Sud, en Occitanie et en Corse, le pôle fédère près de 500 acteurs scientifiques et économiques (entreprises, recherche, formation, partenaires) autour de thématiques maritimes et littorales à forts enjeux sociétaux, environnementaux et sécuritaires.



Le Pôle organise sa stratégie en **6 Domaines d'Actions Stratégiques (DAS)**, chacun animé par un référent dédié. Ils couvrent l'essentiel des besoins de la filière :

1. Défense, sécurité & sûreté maritime



2. Naval & nautisme



3. Ressources énergétiques & minérales marines



4. Ressources biologiques marines



5. Littoral & environnement marin



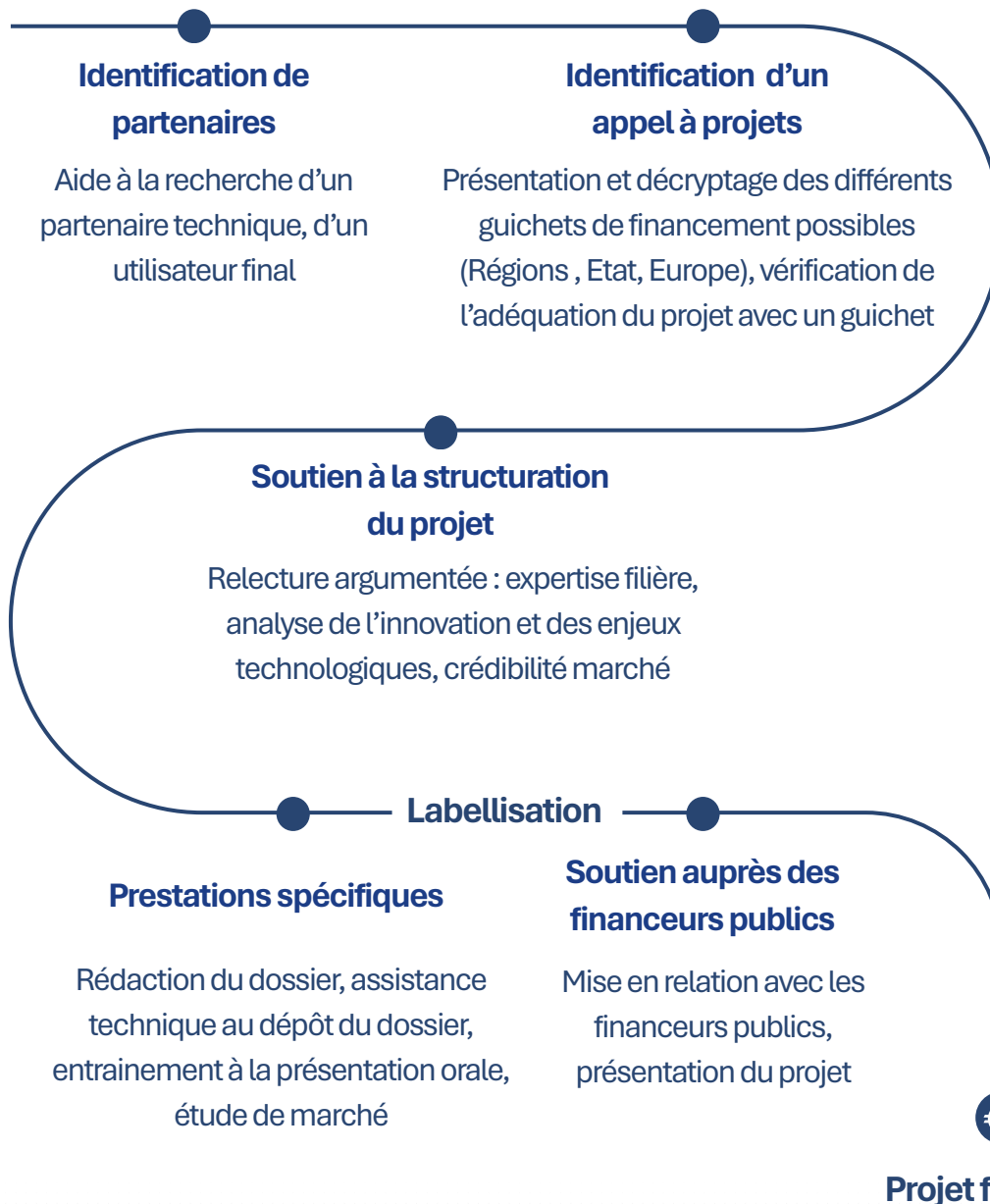
6. Ports, infrastructures & logistique



ACCOMPAGNEMENT INNOVATION

Le Pôle Mer Méditerranée apporte son expertise filière au porteur d'une idée de projet (état de l'art et de la concurrence, faisabilité du projet, informations sur le marché, acteurs-clés, opportunités de financement et d'accompagnement, etc).

Dans notre enquête
projets
95%
des porteurs de projet se
déclarent satisfaits de notre
accompagnement.



LA LABELLISATION EN UN CLIN D'OEIL

La valeur ajoutée apportée par une labellisation



Qu'est-ce que la labellisation ?

La labellisation est une mission réalisée par le pôle pour le compte des pouvoirs publics. Elle constitue à la fois un processus d'amélioration collégiale d'un projet et un processus de sélection garantissant un certain niveau de qualité.

Ce processus apporte une forte valeur ajoutée en phase de recherche de financement.



Une garantie de qualité s'appuyant sur les compétences pluridisciplinaires de l'équipe d'ingénierie et du comité de pilotage du pôle ayant plus de 20 ans d'expérience dans l'accompagnement de projet



Un processus reconnu par l'état et les régions depuis 2005 et partagé avec le pôle Mer Bretagne Atlantique



Un service compris dans l'adhésion

Depuis la création du pôle, c'est :

+600



**Projets innovants
labellisés**

73%



**des projets labellisés
sont cofinancés.**

LA LABELLISATION EN UN CLIN D'OEIL

Le processus d'instruction en vue d'une labellisation



La labellisation s'appuie sur **deux piliers d'expertise** :

- **L'équipe d'ingénierie et d'animation du Pôle** qui accompagne les porteurs de projets à toutes les étapes : montage, mise en relation, positionnement filière, labellisation, cofinancement, puis suivi pendant toutes les étapes de maturation jusqu'à l'industrialisation. Chaque membre de l'équipe, expert ou chef de DAS possède une connaissance technique des enjeux des filières maritimes et une compréhension des processus d'innovation.
- **Le Comité de Pilotage (COFIL)** est l'organe de labellisation des projets présentés au Pôle. Il est garant des engagements pris devant ses co-financeurs publics dans le cadre de l'obtention du label « Pôle de compétitivité ». Le COFIL est composé de plus de 30 membres et d'experts élus, invités aux auditions et aux délibérations.

Structuration du projet

En collaboration avec les équipes du pôle qui apportent des conseils pour construire votre projet (positionnement filière, recherche de partenaires éventuels, etc).

Un accompagnement spécifique peut être proposé en parallèle.



Préparation

Votre correspondant au Pôle vous conseille pour préparer la session de présentation au COFIL dans les meilleures conditions : amélioration du pitch, identification des points faibles techniques ou commerciaux, etc.



Délibération du COFIL

Si le projet est labellisé, une lettre de labellisation vous sera envoyée par votre correspondant. Elle sera à joindre à votre dossier lors de son dépôt.



Emergence de l'idée

Vous avez un projet innovant pour lequel vous recherchez des financements publics.

Coordination inter-régionale atlantique

Pour garantir la non-redondance dans les projets innovants instruits par les deux Pôles Mer.



Présentation au COFIL

Présentation formelle du projet en COFIL en vue de sa labellisation.



Dépôt de votre projet au guichet de financement identifié

ENGAGEMENTS DU PÔLE MER



Le processus de labellisation, qui mobilise l'expertise des équipes du Pôle et du COPIL, est une démarche rendue possible grâce au soutien de l'État et des Régions soutenant le Pôle, ainsi qu'aux cotisations des membres du pôle. La labellisation engage à la fois le Pôle et le porteur de projet.

En labellisant un projet, le pôle s'engage à :



- Communiquer sur la labellisation et le projet auprès des acteurs publics et privés.



- Diffuser les informations du projet via ses supports de communication habituels *.



- Relayer au porteur de projet les demandes des services de l'État et des collectivités.



- Participer ou être informé, dans la mesure du possible, aux réunions d'avancement et de clôture.



- Intervenir, si nécessaire, en médiateur entre les partenaires ou les financeurs.



- S'engager, aux côtés du consortium, dans une démarche d'anticipation stratégique pour identifier et structurer les suites potentielles du projet.

**Dans les limites d'une description validée par le porteur de projet, de la composition du consortium, de la durée du projet, de son coût global et des financements obtenus*

ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET



Les porteurs de projets labellisés sont également soumis à un certain nombre d'engagements vis-à-vis du Pôle :



Informier régulièrement le Pôle sur l'évolution du projet .

- En invitant l'expert du Pôle en charge du suivi du projet aux réunions de lancement et de suivi annuel ou en transmettant éventuellement les comptes-rendus de suivi du projet.
- En informant le pôle des aides financières accordées et le contacter en cas de problème de financement.
- En répondant aux enquêtes de suivi de projets lancées par le pôle (ces indicateurs sont exigés par l'État et les collectivités territoriales : retombées économiques, emplois créés, nouveaux produits, brevets et publications...)
- En informant le Pôle dans les meilleurs délais des modifications du partenariat du projet, de son budget et de ses objectifs scientifiques et techniques. En cas d'évolutions majeures, le pôle peut exiger une nouvelle présentation en COPIL pour confirmer le label.



Communiquer sur la labellisation du projet par le Pôle.

- En apposant le logo du Pôle sur les supports de communication liés au projet labellisé.
- En contactant le pôle pour toute annonce publique concernant le projet afin de se coordonner en matière de communication.



Adhérer au Pôle



Pour toute autre question :
contact@polemermediterranee.com

Pour plus d'informations :
<https://polemermediterranee.com/>